

Intitulé	Conseiller pédagogique départemental langue française et prévention de l'illettrisme
Affectation	DSDEN DE LA SARTHE
Secteur d'intervention	DEPARTEMENT
Missions	<p>Les candidats sont invités à consulter la Note de service n° 96-107 du 18 avril 1996 (B.O. n° 18 du 2 mai 1996) et à prendre contact avec les IEN de circonscription pour les postes de Conseillers Pédagogiques de Circonscription et avec l'IEN- Adjoint et les IEN responsables des dossiers départementaux pour les postes de Conseillers Pédagogiques Départementaux.</p> <p>Les candidats à un poste de Conseiller pédagogique Départemental auront connaissance des indications particulières à chaque domaine disciplinaire dans les textes réglementaires. Certains de ces postes font l'objet d'une fiche spécifique à consulter.</p>
Compétences / expérience / qualification requises	<p>Titulaire du CAFIPEMF</p> <p>Connaissances approfondies dans les domaines langagiers (Dire, Lire, Ecrire) et les thèmes spécifiques associés (ex. : l'apprentissage de la lecture, la littérature de jeunesse, etc.).</p> <p>Compétences dans l'animation pédagogique, l'ingénierie et la conduite de formation.</p> <p>Expériences dans l'accompagnement des équipes pédagogiques et la conduite de projets.</p> <p>Familiarité aux usages numériques (gestion du portail LF-PI de la DSDEN 72).</p>
Quotité	100%
Régime indemnitaire	NBI de 27 points de conseiller pédagogique Indemnité de fonction de conseiller pédagogique